

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 MAI 2018**

L'an Deux Mil Dix-huit, le 24 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14 représenté : votants : 14
Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 17 mai 2018

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Messieurs Jean-Paul ROSAND, Lionel DUJOL, Mesdames Laurence TICHON, Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Lucie ABISSET, Monique DA COSTA, Messieurs Damien BONNETON, Roger CHARVIN, François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

ORDRE DU JOUR :

- Budget commune : Décision modificative n°1
- Signature de l'avenant n°1 de clôture à la convention opérationnelle entre la Commune et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo
- Approbation des statuts de Valence Romans Agglo
- Demande de subvention : Remplacement de la Chaudière d'un bâtiment communal
- Tarifs gîtes communaux 2019
- Informations et Questions diverses

Madame Véronique ORARD a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2018 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Un sujet est abordé avant l'ouverture du conseil par rapport au Monument aux Morts. Il a été découvert de nombreuses anomalies sur celui-ci. Au vu du centenaire cette année, il a été décidé de réaliser les modifications nécessaires pour rectifier ces erreurs, oublis. Deux conseillers sont associés à ce travail (Tony VITALDURAND et Roger CHARVIN).

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal.

Budget commune : Décision modificative n°1

Jeannine FOURNAT, Adjointe, informe qu'il est nécessaire d'augmenter et diminuer des crédits dans certains comptes afin de régulariser les écritures d'investissement.

Signature de l'avenant n°1 de clôture à la convention opérationnelle entre la Commune et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

Bruno VITTE rappelle aux conseillers la délibération du 5 septembre 2011, par laquelle ils ont acté la signature de la convention avec l'EPORA et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo pour l'accompagnement dans l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'urbanisation du Secteur Sud du Village, notamment dans le montage et la gestion d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

A cette fin, Jacky PINAT, 1^{er} adjoint lors du mandat précédent, signataire délégué pour représenter la commune d'Hostun a signé cette convention en date du 6 octobre 2011.

La commune a remboursé en totalité l'achat des terrains que l'EPORA avait acquis pour l'opération d'urbanisation sur le secteur sud du village.

A cet effet, il y a lieu de clôturer la convention opérationnelle, qui avait été signée en date du 6 octobre 2011, avec un avenant.

Approbation des statuts de Valence Romans Agglo

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a modifié le siège social, notamment, transfert de Rovaltain – Avenue de la Gare – 26958 VALENCE au 1 place Jacques Brel – 26200 VALENCE.

Lors du Conseil communautaire du 5 avril 2018, les conseillers communautaires ont approuvé les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération.

Les statuts de Valence Romans Agglo sont approuvés à l'unanimité.

Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière d'un bâtiment communal

Bruno VITTE rappelle qu'il y a lieu de remplacer la chaudière d'un bâtiment communal.

Le coût estimatif de l'opération est évalué à **7 340,12 € HT**.

La commune sollicite l'aide financière du Département au meilleur taux possible.

Demande de subvention pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes

Bruno VITTE rappelle qu'il y a lieu de réaliser des travaux à la salle des fêtes notamment pour remplacer les menuiseries.

Le coût estimatif de l'opération est évalué à **38 089,76 € HT**.

La commune sollicite l'aide financière du Département au meilleur taux possible.

Tarifs gîtes communaux pour la saison 2019

Bruno VITTE rappelle les tarifs des 2 gîtes communaux, le Prieuré et la Cure.

Il est accepté les prix comme suit :

Saison 2019 <i>du 3 novembre 2018 au 2 novembre 2019</i>	Le Prieuré		La Cure	
	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Hors Saison (<i>Autres périodes</i>)	525 €	525 €	290 €	290 €
Noël et Nouvel an (<i>du 22/12/18 au 06/01/19</i>)	650 €	650 €	300 €	300 €
Vacances Hiver (<i>du 09/02/19 au 10/03/19</i>)	530 €	530 €	300 €	300 €
Vacances Printemps (<i>du 06/04/19 au 05/05/19</i>)	550 €	550 €	330 €	330 €
Mai (<i>du 06/05/19 au 31/05/19</i>)	650 €	665 €	320 €	325 €
Juin (<i>du 01/06/19 au 29/06/19</i>)	700 €	715 €	350 €	355 €
Juillet – semaine 27 (<i>du 30/06/19 au 06/07/19</i>)	700 €	715 €	350 €	355 €
Juillet – semaines 28, 29 et 30 (<i>du 07/07/19 au 27/07/19</i>)	800 €	820 €	390 €	395 €
Août – 1 ^{ère} quinzaine d'août (<i>du 27/07/19 au 10/08/19</i>)	800 €	820 €	390 €	395 €
Août – semaine 33 (<i>du 11/08/19 au 17/08/19</i>)	800 €	820 €	390 €	395 €
Août – semaine 34 (<i>du 18/08/19 au 24/08/19</i>)	800 €	820 €	390 €	395 €
Août – semaine 35 (<i>du 25/08/19 au 31/08/19</i>)	700 €	715 €	350 €	355 €
Septembre (<i>du 01/09/19 au 28/09/19</i>)	800 €	820 €	390 €	395 €
Vacances Toussaint (<i>du 20/10/19 au 02/11/19</i>)	500 €	510 €	270 €	275 €

Informations diverses

* **Intérêt communautaire – politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales (Agglo) :**

La communauté d'agglomération pour l'activité commerciale a voté une délibération pour une aide financière en place et lieu de celle de l'état qui a disparu. Cette compétence a été récupérée par la Région suite à la loi NOTRe. La Région donnera un soutien financier si la commune donne l'équivalent de 5%. La Région a délégué vers l'agglo qui a validé le principe. Les aides possibles sont plafonnées.

* **Point sur Lotissement Les Marnes :**

La construction de DAH dit béguinage devrait débuter en novembre 2018.

* **Demande d'une association de Chi-kung :**

La commune a été sollicitée par l'association SISTA basée à Pont-en-Royans pour l'utilisation de la salle de la Fontaine afin de pratiquer le chi-kung (c'est une gymnastique chinoise de longévité. Ce sont des mouvements lents et faciles, de coordination et d'étirement, ainsi que des exercices de respiration, qui permettent une meilleure circulation et la prévention de problèmes de santé.) Tout le monde peut pratiquer, sans prérequis de conditions physiques. Un créneau hebdomadaire sera accordé à partir de la rentrée de septembre 2018.

* **Construction bâtiment communal associatif :**

L'entreprise de maçonnerie a commencé le chantier, mardi 22 mai dernier. Le montage du bâtiment devrait être réalisé à partir du 16 juin prochain.

La séance est levée à 21 heures 20.

Prochaine réunion le lundi 25 juin 2018 à 19h00